

ERiFoRe: Quand les facteurs de risque et les forces des jeunes contrevenants se rencontrent au sein d'un même outil d'évaluation du risque de récidive

Par Nadège BRASSINE* et Cécile MATHYS**

RÉSUMÉ

L'évaluation et la réinsertion sociale des jeunes contrevenants sont des préoccupations centrales de la justice des mineurs. Actuellement, l'évaluation se centre sur la prédiction de la récidive en examinant principalement les facteurs de risque au travers du modèle de prévention de la récidive, décliné selon les principes Risque-Besoin-Réceptivité (RBR). En Belgique francophone, le département de criminologie de l'Université de Liège s'est attelé à intégrer les forces aux côtés des facteurs de risque dans l'évaluation du jeune contrevenant au sein d'un seul et même outil, nommé ERiFoRe (Évaluation des Risques, des Forces et de la Réceptivité). Cet article se propose de regarder au-delà du risque en discutant la place et les intérêts d'une approche basée sur les forces au sein de l'évaluation des mineurs contrevenants, mais aussi d'aborder les enjeux conceptuels autour des notions de facteurs de protection et de forces. Il présente également l'instrument ERiFoRe, ses objectifs les perspectives futures associées.

Mots clés: outil d'évaluation, délinquance juvénile, risque de récidive, forces, facteurs de risque.

ABSTRACT

Juvenile offenders' assessment and social rehabilitation are main aims of our society. Currently, this assessment focuses on the prediction of reoffending, keeping mainly attention on risk factors through the reoffending prevention model, based on the principles Risk-Need-Responsivity (RBR). In French-speaking Belgium part, the criminology department of the University of Liège has set about incorporating strengths alongside risk factors in the juvenile offenders' assessment within a single tool, ERiFoRe (Evaluation of Risks, Strengths, and Receptivity). This publication proposes looking beyond risk by discussing the place and interests of a strengths-based approach in the juvenile offenders' assessment, but also examines the conceptual issues around notions of protective factors and strengths. It also presents the ERiFoRe's tool, its objectives and associated future opportunities.

Keywords: assessment tool, juvenile offenders, reoffending risk, strengths, risk factors.

* Doctorante bourse FRESH (FRS-FNRS). Université de Liège. Faculté de droit, science politique et criminologie.

** Docteure en psychologie. Professeure au département de Criminologie. Université de Liège.

1. Regarder au-delà du risque: la place d'une approche basée sur les forces

En criminologie, lorsque l'on parle d'évaluation, celle associée au risque de récidive est généralement prédominante et fait référence à l'évaluation structurée au sens d'instruments d'évaluation standardisés, fidèles et valides, plus précis que le *seul* jugement professionnel (Ægisdóttir & al., 2006). En effet, l'évaluation du risque se définit via un processus par lequel les professionnels recueillent et organisent des renseignements à propos des mineurs contrevenants¹ sur la base de connaissances scientifiques et professionnelles, et qui demande une formulation et une communication du risque (Guay & al., 2015). En francophonie, ce type d'évaluation commence à se développer en France (Guay & al., 2015) et est bien implanté au Québec (Langlois & Parent, 2018). Le modèle théorique principal sous-jacent est le modèle de prévention de la récidive, dont la déclinaison pratique est le RBR (Risque-Besoin-Réceptivité), qui formule plusieurs principes pour baliser un programme d'intervention à destination du jeune contrevenant (Bonta & Andrews, 2017). Les trois principes de base sont le *principe du risque* qui fait référence à l'intensité de l'intervention qui doit être proportionnelle aux risques de récidive que posent les mineurs (intervention intensive pour les mineurs présentant un risque de récidive très élevé), le *principe des besoins* qui indique que les stratégies d'intervention devraient cibler en priorité les facteurs de risque dynamiques statistiquement associés aux comportements délinquants (appelés besoins criminogènes) et enfin, le *principe de réceptivité* (générale et spécifique) qui repose sur les approches comportementales structurées (les modèles cognitivo-comportementaux) et se module aux particularités des personnes contrevenantes. En lien, le *Youth Level of Service/Case Management Inventory 2.0* (YLS/CMI) (Bonta & Andrews, 2017) est l'instrument d'évaluation du risque de récidive du jeune contrevenant le plus utilisé à travers le monde, présentant de bonnes qualités psychométriques (Schmidt & al., 2016; Viljoen & al., 2017). Toutefois, bien que ce modèle de prévention de la récidive et ses dérivés soient actuellement considérés comme les pratiques probantes à adopter en termes d'évaluation et d'intervention auprès de mineurs contrevenants (Koehler & al., 2013), une série d'écueils sont à observer. En effet, il est mis en évidence que le RBR, de par la prescription de principes à appliquer, renforce la passivité, voire le conformisme, dans la démarche de prise en charge, et qu'il ne considère que les aspects négatifs de la personne au travers de l'évaluation (McNeill, 2006). En outre, la focale sur l'évaluation du risque complexifie le transfert vers la planification de l'intervention (Pusch & Holtfreter, 2018; Ugwudike & Morgan, 2019; Viglione, 2018).

Dès lors, même si la notion de risque ne doit pas être négligée, car nécessaire dans l'évaluation des conduites délinquantes, elle ne peut se suffire à elle-même pour promouvoir le changement chez l'individu (McNeill, 2006). En effet, évaluation et intervention se conjuguent au sein de l'action

psycho-sociale, chacune se nourrissant de l'autre (van de Sande & al., 2018). Aussi, penser l'évaluation comme première amorce de contact avec le jeune contrevenant, via une centration sur ses déficits, participe quelque part à le réduire à ses seules difficultés et pourrait limiter le déploiement des objectifs d'intervention. Or, d'une part, ces jeunes sont bien plus que la somme de leurs facteurs de risque (Lerner, 2005; Murray & Farrington, 2010; Sanders & al., 2015), d'autre part, comme tout être humain, les jeunes contrevenants possèdent des forces, qu'ils se les reconnaissent ou non (Ungar, 2004; Ward & al., 2007). Enfin, les intervenants de terrain identifient également des forces chez ces jeunes (Mackin & al., 2005; Sanders & al., 2015). Dès lors, ceux qui adoptent une approche centrée sur les forces admettent l'observation selon laquelle chaque personne dispose de forces, utilisent le processus d'évaluation pour identifier ces forces et collaborent avec les intéressés pour élaborer des plans d'intervention qui s'appuient sur ces forces (Saleebey, 2006). Ce constat repose sur la conviction que le changement est plus grand quand les individus sont pleinement engagés en tant que partenaires dans le processus de prise en charge (définition des objectifs et sélection des stratégies d'intervention), plutôt que lorsqu'ils sont les réceptacles de changements initiés par d'autres (Barton & Mackin, 2012). Ces premières recommandations s'avèrent cruciales pour la prise en charge du jeune, dont le besoin d'autonomie grandit crescendo avec l'adolescence (Sanders & al., 2015).

En 2018, la Belgique a réformé le dispositif de prise en charge des mineurs contrevenants au sein des services publics. Cette prise en charge se structure désormais autour de deux étapes: l'évaluation et l'intervention, avec pour dimension essentielle que tous les mineurs « primo » contrevenants devront passer par une structure d'évaluation (soit en ambulatoire via l'évaluation d'un psychologue seul, soit en résidentiel via une équipe pluridisciplinaire), esquissant ainsi un trajet éducatif c'est-à-dire un continuum de prise en charge cohérent et continu, évitant les répétitions incessantes pour les jeunes et les équipes psycho-sociales de se raconter, sans fil conducteur suffisamment explicité (Mathys, 2021b). Le contenu de l'évaluation s'articule autour de l'outil ERiFoRe en identifiant les facteurs de risque, les forces, les spécificités ainsi que le profil à risque de récurrence des jeunes contrevenants, permettant de préconiser une orientation pour la suite (retour dans le milieu de vie ou poursuite du placement) et d'établir les premières pistes d'intervention consignées dans un plan d'intervention; transmis aux équipes d'intervention et dont le jeune est le dépositaire.

2. Facteur de protection et force : quelles distinctions à opérer ? Vers une définition des forces

Les travaux de Lösel et Farrington (2012, p. S9) définissent le facteur de protection comme « une variable qui prédit une faible probabilité de délinquance chez les personnes à risque ou qui interagit avec un facteur

de risque pour en annuler l'effet», à tout le moins, qui réduit l'influence du facteur de risque. Plus tard, Serin et collègues (2016) précisent qu'il n'est pas facile de distinguer si la plupart des chercheurs considèrent les facteurs de protection comme des tampons qui atténueraient le lien entre le facteur de risque et la conduite délinquante par effet d'interaction, des facteurs qui diminueraient directement la conduite délinquante par effet cumulatif et de nombre, ou encore des facteurs véritablement protecteurs qui fonctionneraient indépendamment du risque. Qu'ils soient directs ou tampons, Lösel et Farrington (2012, p. S18) soulignent que les facteurs de protection «appartiennent au même ensemble de variables que les facteurs de risque», chacun occupant une place sur des pôles extrêmes, les facteurs de protection reflétant l'absence de risque, mais augmentant aussi la probabilité d'une évolution positive telle la non-récidive. Hormis selon Jones et associés (2015) qui reprennent la dernière proposition de Serin et ses collaborateurs (2016), pour qui le facteur de protection peut coexister «pour lui-même», c'est-à-dire comme étant «toute facette positive ou pro-sociale qui, intuitivement, atténuerait le risque d'une conduite criminelle» (Serin & al., 2016, p. 158), nous remarquons que l'étude des facteurs de protection se veut fort proche de celle du facteur de risque et qu'une absence de consensus existe au sein de la communauté scientifique autour de la définition du facteur de protection et de ses mécanismes. Par ailleurs, quant au facteur de force, Serin et collègues (2016, p. 156) observent «qu'il ne doit pas nécessairement être considéré comme ayant un effet protecteur», ce qui renvoie à la capacité d'exercer un certain pouvoir d'action, c'est-à-dire que «face à une occasion de commettre un crime, le jeune choisirait activement une réponse adaptative, fonctionnelle et non-criminelle». Ce constat inviterait à penser que «quelque chose» peut exister en amont du facteur de protection et de l'effet protecteur exprimé. De plus, pour Fortune et Ward (2017), le terme *facteur de protection* ne serait pas le plus approprié dans le cadre des conduites délinquantes et du parcours de réinsertion sociale, puisqu'il est rattaché à la seule composante de non-récidive, cherchant finalement à «protéger» la société. À l'instar de ces auteurs, le terme *force* ou *ressource* serait plus adapté, car il prendrait en compte la nature contingente de l'être humain et de ses capacités (selon les contextes, un déficit peut devenir une ressource), limitant ainsi la portée normative du facteur de protection.

Au sein d'ERiFoRe, «une force pourra donc être définie comme étant une compétence, attitude, exploitée ou non, présente au sein de chaque individu ou de sa communauté au sens large, qui peut potentiellement être mobilisée en vue d'adopter un comportement pro-social, d'améliorer son bien-être, tout en réduisant la probabilité de nuire à autrui ou à soi-même» (Miny, 2020 ; Ward, 2017). Il s'agit dès lors d'un facteur propre auquel est rattachée une série d'informations uniques qui ne sont pas forcément celles examinées dans l'identification des facteurs de risque, bien qu'un même domaine de vie soit analysé conjointement (Jones & al., 2016). Ainsi, plusieurs forces peuvent être identifiées dans un même domaine, et ce même si des facteurs de risque y sont

présents. Par exemple, la présence d'amis « délinquants »² apparaît comme un facteur de risque coté sur le YLS/CMI. L'existence d'une relation réciproque entre deux jeunes, même si des activités délictueuses sont observées, constitue une force au sein d'ERiFoRe. Certes, cette force prend place dans un contexte ne respectant pas les normes sociales et légales, mais cet indicateur renvoie à la capacité du jeune à s'investir dans une relation d'amitié sur le long terme, permettant écoute et soutien mutuel. Le jeune est ainsi capable de s'inscrire dans une stabilité relationnelle, ce qui constitue une force. Le défi consistera à faire transiter ce type de relation vers un jeune pro-social voire un adulte, la force devenant alors un potentiel facteur de protection. Dans ce cadre, la force peut aussi être mise en lien avec une capacité de résilience voire de résistance (Ungar, 2004), c'est-à-dire, qu'au-delà des déficits et obstacles, les jeunes ont développé des moyens pour atteindre leurs objectifs de vie ; ces moyens reposant sur des capacités. ERiFoRe défend dès lors une vision brute de la force, indépendamment des contextes dans lesquels celle-ci s'exerce, avec cette possibilité qu'elle revête par la suite un caractère protecteur et s'actualise alors comme un facteur de protection. Sur un même continuum, la force précéderait alors le facteur de protection. Comme le soulignent Serin et ses collaborateurs (2016, p. 162), « les forces potentielles doivent être évaluées individuellement, en accédant aux perspectives des bénéficiaires, puis en fonction, peuvent être perçues comme des facteurs viables de protection/promotion ».

En conclusion, « une évaluation basée sur les forces donne aux personnes l'occasion d'examiner leurs capacités personnelles et le rôle que ces capacités peuvent jouer dans la résolution des problèmes » (Rapp, 2002, p. 127), et notamment pour les jeunes contrevenants, « la possibilité d'être soutenus pour apprendre à utiliser leur autonomie de manière pro-sociale » (Sanders & al., 2015, p. 41).

3. Quels intérêts à considérer les forces des jeunes dans l'évaluation ? Premiers constats et enjeux

Choisir la porte d'entrée des forces pour rencontrer l'autre nourrit et soutient auprès du jeune la croyance qu'un changement est possible, et permet également aux intervenants psycho-sociaux de garder leurs savoir-être vivants (Prescott & Willis, 2021), motivant jeune et intervenant à tendre vers le désistement assisté plutôt que de répondre à la simple non-récidive (Barry, 2020 ; Villeneuve & al., 2021). Selon nous, la rencontre basée sur les forces alimente une démarche plus humaniste dans les prises en charge des mineurs contrevenants, débouchant sur la considération des aspects significatifs et variés de leur personne, à savoir leurs capacités et non plus exclusivement leurs déficits. Cette vision plus holistique rend possible la construction d'une image plus positive de soi, leur permettant de se raconter autrement et de construire une identité plus pro-sociale (Cooper-Robbins & al.,

2011; Graham & McNeil, 2017; McAdams & McLean, 2013; Munford & Sanders, 2015; Sanders & al., 2015; van Hecke & al., 2019). En effet, l'intégration des forces prend place dans le registre du précis et du proximal, un processus interactif traduisant la nature graduelle de la force. L'espoir et l'optimisme quant à ces nouvelles perspectives de soi favorisent une plus grande flexibilité psychologique et un sentiment d'auto-efficacité plus élevé; éléments-clés pour que des changements concrets se manifestent (Woldgabreal & al., 2014). À l'instar de Sanders et collègues (2015, p. 41), «le développement positif des jeunes se produirait lorsque des opportunités sont mises à leur disposition de manière significative et lorsque les personnes qui les entourent les aident à développer leurs propres capacités et aptitudes uniques».

Plus particulièrement, l'intégration des forces des jeunes dans l'évaluation se traduit par des retombées positives à plusieurs niveaux. L'alliance thérapeutique qui unit le jeune à son intervenant se voit améliorée (Barton & Mackin, 2012; de Vogel & al., 2011; Nee & Vernham, 2017). La confiance mutuelle est plus élevée, que ce soit à un niveau relationnel ou en l'accompagnement proposé, et les confrontations sont moins nombreuses (Mackin & al., 2015). De plus, lorsque leurs potentialités sont prises en compte, les jeunes ont tendance à percevoir plus positivement l'environnement de placement, diminuant ainsi leur perception de répression (Barton & Mackin, 2012). Enfin, citons les résultats obtenus par Sanders et collègues (2015) au sujet de la qualité des services reçus (mesure auto-rapportée des jeunes concernant la prise en compte de leurs compétences) de plus de 600 adolescents, incluant des mineurs contrevenants. La qualité des services reçus exercerait une influence directe, mais ténue, sur les résultats reliés au bien-être des jeunes (mesure auto-rapportée dont la satisfaction de vie). Plus significativement encore, les capacités de résilience de ces jeunes (examinées en tant que ressources internes, sociales et contextuelles) se présentent comme un médiateur fort de la relation entre la qualité des services reçus et la perception de bien-être. Comme mentionné précédemment, ces résultats nous invitent à envisager les approches basées sur les forces de façon interactionnelle et avec des effets proximaux. Ainsi, la focale sur les forces se distingue par un engagement plus important du jeune dans la prise en charge, et la mobilisation des forces du jeune par les intervenants active le déploiement de nouvelles stratégies de régulation.

Toutefois, notons qu'à ce jour, les études réalisées intégrant une approche centrée sur les forces souffrent d'un problème de conceptualisation des forces et de mesure de celles-ci. En effet, l'instrument principal utilisé, le Youth Competency Assessment (YCA, Mackin & al., 2004), se présente comme un entretien semi-structuré balisé autour de trois grands thèmes (réparation/identité et compétences/connexions avec la famille, les pairs et la communauté). L'évaluation des forces reste donc subjective, sans indicateurs concrets sur lesquels se baser. En outre, c'est le jeune qui doit

lui-même identifier ses capacités au travers de questions générales, alors que la force peut-être présente sans pour autant être mobilisée (Miny, 2020; Ward, 2017) et donc reconnue en tant que tel, notamment par le jeune. Par la suite, Jones et collègues (2015, 2016) ont développé le Youth Assessment and Screening Instrument (YASI), une évaluation intégrant les besoins, les déficits et les ressources des jeunes, mais avec des indicateurs de forces se rapprochant davantage de la conception du facteur de protection que de celle de la force. Par ailleurs, un besoin de clarté concernant l'identification des forces est mis en évidence par les intervenants (Guay & al., 2015). Ceci nous amène donc à penser que les forces sont encore largement sous-estimées dans l'évaluation des jeunes contrevenants, participant à les percevoir comme porteurs de déficits et alimentant des interventions en ce sens, plutôt que comme un biais méthodologique lié à l'évaluation. Ces constats sont partagés par Barton et Mackin (2012) qui, bien que documentant une série de dossiers de mineurs contrevenants centrés sur le *Youth Competency Assessment*, observent que les plans d'intervention ne sont pas reliés aux intérêts et objectifs des jeunes et ne mobilisent ni leurs ressources individuelles ni celles externes au milieu de prise en charge. Dès lors, même si l'intégration des forces laisse entrevoir une prédiction plus juste de la récidive (Fortune & Ward, 2017; Jones & al., 2016; Lösel & Farrington, 2012; Shepherd & al., 2018), et que les études récentes sur l'inclusion des facteurs de protection au sein des outils d'évaluation (par exemple SAPROF) démontrent une validité incrémentale élevée (Kleeven & al., 2022), il s'agit de rester prudent. En effet, il est primordial de cibler objectivement les forces, en recourant à des dénominateurs communs pour réaliser une évaluation fiable, puis de s'intéresser aux effets de cette évaluation sur la prédiction de la récidive et son déploiement dans les plans d'intervention (Lösel & Farrington, 2012) pour enfin, discuter de l'impact des approches basées sur les forces dans le champ de la criminologie et la prise en charge des jeunes contrevenants.

Dans ce contexte, rappelons que, même si la récidive est le cadre conceptuel majoritairement choisi (Lee & Stohr, 2012; Wright & al., sous presse), les approches centrées sur les forces poursuivent également un objectif d'épanouissement et de bien-être, centré sur le développement d'une qualité de vie, qui, lui, reste peu examiné (Morse & al., 2022). Aussi, un changement de paradigme semble s'imposer, ou à tout le moins se présenter comme complémentaire à celui existant et focalisé sur la récidive, si l'on souhaite réellement déployer les approches centrées sur les forces (Lösel & Farrington, 2012). La prise en compte (par l'évaluation), mais aussi le développement et la mobilisation (par l'intervention au quotidien) des forces internes (habiletés, valeurs, croyances) et externes (ressources, soutien social et opportunités) du jeune participeraient, in fine, à diminuer les facteurs de risque présents dans sa situation, favorisant désormais le chemin vers le désistement primaire (cessation des activités délinquantes) puis secondaire (développement d'une identité pro-sociale) (Ward & al., 2007).

Ce postulat ne peut cependant, à notre sens, se réaliser que si le jeune prend conscience des (nouvelles) capacités qui sont les siennes, et se sent efficace, mais aussi confiant dans leurs utilisations, et ce, afin de développer de nouvelles stratégies de régulation et d'envisager plus sereinement les changements que demande une vie davantage pro-sociale... Se disant que cela vaut le coup!

4. Quels objectifs pour ERiFoRe ?

Si les facteurs de protection sont absents, ERiFoRe permet de débusquer les forces, c'est-à-dire ces habiletés dont le jeune dispose, mais qui ne revêtent pas (encore) d'effets protecteurs. Cette modélisation nécessite dès lors de s'éloigner des conceptions, mais aussi des définitions générales et imprécises. Il apparaît donc nécessaire d'apporter des définitions et des mesures associées qui sont opérationnelles. En ce sens, il convient qu'ERiFoRe cible des items concrets et formels de forces qui permettent aux intervenants psycho-sociaux d'entrevoir/de percevoir ces forces. L'aboutissement d'ERiFoRe est de refléter une méthodologie d'évaluation des forces et non plus seulement une philosophie à défendre (Serin & al., 2016). ERiFoRe s'inscrit donc dans une évaluation concrète des forces, débouchant sur leur utilisation comme objectifs d'intervention (Lösel & Farrington, 2012). En s'inspirant des recommandations de Sanders et ses associés (2015) et de Barton (2006), couplées au processus d'implémentation d'ERiFoRe (Mathys, 2021a, b), il est essentiel que les intervenants de terrain reconnaissent et tirent profit des compétences des jeunes contrevenants en complément de l'attention portée aux facteurs de risque ou besoins criminogènes, et qu'ils les exploitent dans un cadre soutenant.

5. L'Évaluation des Risques, des Forces et de la Réceptivité (ERiFoRe) : présentation de l'instrument

ERiFoRe s'articule autour de huit domaines³ constants relatifs à la vie du jeune et reconnus comme significatifs dans la compréhension des conduites générales de délinquance juvénile. L'évaluation préconisée concerne donc toute conduite de délinquance générale et se propose d'apporter des informations objectivées sur la situation du mineur contrevenant, qui permettront de formuler des propositions générales en termes d'orientation axées sur l'accompagnement éducatif (au sein du milieu de vie comme en contexte de placement). À cette fin, ERiFoRe repose sur l'évaluation standardisée du *Youth Level of Service/Case Management Inventory* (YLS/CMI) (Bonta & Andrews, 2017) qui comprend 42 items⁴ rattachés aux facteurs de risque, ainsi que des facteurs de réceptivité spécifiques propres au jeune et à sa famille, auxquels a été ajoutée une série d'items

de forces. Concrètement, le volet concernant les forces d'ERiFoRe comprend 24 à 26 items⁵ concrets et objectivables, se basant sur une articulation entre ressources scientifiques (notamment Brendtro & al., 2007 ; Casey & al., 2007 ; Mackin & al., 2004 ; Park & Peterson, 2006) et avis des intervenants psycho-sociaux concertés en Belgique francophone (Miny, 2020). S'ajoute également une série de facteurs de réceptivité à valence mobilisatrice. À l'instar du YLS/CMI, par le biais d'un score additionnel, auquel la cotation des forces ne participe pas encore, l'évaluation s'étend sur un continuum de risque de récidive réparti en quatre catégories allant de faible à très élevé. A ce stade, il n'existe pas une forme de hiérarchisation des forces, ne débouchant dès lors pas sur la prépondérance d'une force par rapport à une autre. Aussi, ERiFoRe s'attèle, au travers d'un visuel (segments colorés), à traduire une idée de progressivité des forces, plutôt qu'une vision dichotomique absence – présence, permettant aux jeunes d'identifier les domaines qu'ils peuvent investir pour leurs objectifs d'intervention (Mathys, 2021a). In fine, l'évaluation ERiFoRe se décline en un plan d'intervention⁶, où le jeune peut choisir lui-même ses objectifs d'intervention. De façon originale, et en accord avec les approches centrées sur les forces, les objectifs ciblés peuvent tant reposer sur un facteur de risque à modifier voire à supprimer que sur une force à consolider; cette deuxième option nous semblant davantage mobilisatrice pour le jeune.

6. Quelles perspectives d'avenir pour ERiFoRe ?

Au cours des deux années à venir, les qualités psychométriques d'ERiFoRe seront examinées au sein d'un protocole de recherche rigoureux, et ce sur deux sites: l'un au Québec auprès de délégués à la jeunesse et l'autre en Belgique auprès d'intervenants psycho-sociaux en unités résidentielles d'évaluation pour mineurs contrevenants. Ainsi, la fidélité (la cohérence dans la cotation des items et indicateurs d'ERiFoRe), la validité prédictive (l'impact sur la variable de récidive) et incrémentale (la plus-value associée à l'ajout des forces), ainsi que la validité sociale et apparente (la perception que les utilisateurs ont d'ERiFoRe et leurs expériences avec l'outil) seront analysées.

A terme, le processus ERiFoRe soutient un changement de paradigme en allant à la rencontre des jeunes contrevenants à partir de leurs ressources avant d'aborder leurs difficultés. Dans ce contexte, nous faisons le pari que la mobilisation des forces du jeune permettra également le déploiement des forces de l'intervenant (de Vogel & al., 2011) ce en faveur du désistement assisté (Barry, 2020; Villeneuve & al., 2021). Ce positionnement promeut une prise en charge plus humaniste des mineurs contrevenants. En effet, comme l'on conclut Sanders et ses collaborateurs (2015), la qualité des interventions fournies, du point de vue du jeune, prime sur le nombre de services dispensés.

Bibliographie

- Ægisdóttir, S., White, M. J., Spengler, P. M., Maugherman, A. S., Anderson, L. A., Cook, R. S., & Rush, J. D. (2006). The meta-analysis of clinical judgment project: Fifty-six years of accumulated research on clinical versus statistical prediction. *The Counseling Psychologist*, 34 (3), 341 – 382.
- Barton, W. H., & Mackin, J. R. (2012). Towards a strength-based juvenile correctional facility: Sustainability and effects of an institutional transformation. *Journal of Offender Rehabilitation*, 51 (7), 435 – 452.
- Barry, M. (2020). Au-delà de l'individualisation des processus de désistement: Le rôle des politiques et pratiques sociales dans la réduction de la délinquance des jeunes. *Criminologie*, 53 (1), 151 – 169.
- Barton, W. H. (2006). Incorporating the Strengths Perspective into Intensive Juvenile Aftercare. *Western Criminology Review*, 7 (2), 48 – 61.
- Bonta, J., & Andrews, D. A. (2017). *The psychology of criminal conduct* (6th Edition). Routledge.
- Brendtro, L.K., Mitchell, M.L., & McCall, H. (2007). Positive Peer Culture: antidote to “peer deviance training”. *Reclaiming Children and Youth*, 15 (4), 200 – 206.
- Casey, S., Day, A., Howells, K., & Ward, T. (2007). Assessing suitability for offender rehabilitation. Development and validation of the Treatment Readiness Questionnaire. *Criminal Justice and Behavior*, 34 (11), 1427 – 1440.
- Cooper-Robbins, S., M. Rawsthorne, K. Paxton, C. Hawke, R. Skinner, & C. Steinbeck (2011). You Can Help People: Adolescents Views on Engaging Young People in Longitudinal Research. *Journal of Research on Adolescence*, 22, 8 – 13.
- de Vogel, V., de Vries Robbé, M., de Ruiter, C., & Bouman, Y. H. (2011). Assessing protective factors in forensic psychiatric practice: Introducing the SAPROF. *International journal of forensic mental health*, 10 (3), 171 – 177.
- Fortune, C. A., & Ward, T. (2017). Problems in protective factor research and practice. *Aggression and Violent Behavior*, 32, 1 – 10.
- Graham, H., & McNeill, F. (2017). Desistance: Envisioning Futures. In P. Carlen & L. Franca (Eds.), *Alternative Criminologies* (p. 433 – 451). Routledge.
- Guay, J. P., Benbouriche, M., & Parent, G. (2015). L'évaluation structurée du risque de récidive des personnes placées sous main de justice: méthodes et enjeux. *Pratiques psychologiques*, 2, 235 – 257.
- Jones, N. J., Brown, S. L., Robinson, D., & Frey, D. (2015). Incorporating strengths into quantitative assessments of criminal risk for adult offenders: The Service Planning Instrument. *Criminal Justice and Behavior*, 42 (3), 321 – 338.
- Jones, N. J., Brown, S. L., Robinson, D., & Frey, D. (2016). Validity of the youth assessment and screening instrument: A juvenile justice tool incorporating risks, needs, and strengths. *Law and human behavior*, 40 (2), 182 – 194.
- Kleeven, A. T., de Vries Robbé, M., Mulder, E. A., & Popma, A. (2022). Risk assessment in juvenile and young adult offenders: Predictive validity of the SAVRY and SAPROF-YV. *Assessment*, 29 (2), 181 – 197.
- Koehler, J. A., Lösel, F., Akoensi, T. D., & Humphreys, D. K. (2013). A systematic review and meta-analysis on the effects of young offender treatment programs in Europe. *Journal of Experimental Criminology*, 9 (1), 19 – 43.
- Langlois, V., & Parent, G. (2018). *Portrait et réflexions sur les pratiques liées à la diminution du risque de récidive. Rapport d'évaluation des besoins*. Boscoville, Canada.
- Lee, L. C., & Stohr, M. K. (2012). A critique and qualified defense of “correctional quackery”. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 28 (1), 96 – 112.
- Lösel, F., & Farrington, D. P. (2012). Direct protective and buffering protective factors in the development of youth violence. *American Journal of Preventative Medicine*, 43 (2S1), S8 – S23.

- Mackin, J. R., Weller, J. M., & Tarte, J. M. (2004). *Strength-Based Restorative Justice Assessment Tools for Youth: Addressing a Critical Gap in the Juvenile Justice System*. Portland, OR: NPC Research.
- Mackin, J. R., Weller, J. M., Tarte, J. M., & Nissen, L. B. (2005). Breaking new ground in juvenile justice settings: Assessing for competencies in juvenile offenders. *Juvenile and Family Court Journal*, 56 (2), 25 – 37.
- Mathys, C. (2021a). ERiFoRe (évaluation des risques, forces et facteurs de réceptivité) du mineur délinquant en résidentiel et en ambulatoire : Instrument de mesure et manuel d'utilisation. Document pédagogique (92p.). Université de Liège et Administration Générale de l'Aide à la Jeunesse.
- Mathys, C. (2021b). Le trajet éducatif du mineur poursuivi d'un fait qualifié infraction en Communauté Française: enjeux autour de l'évaluation et de l'intervention. *Journal du Droit des jeunes*, 409, 6 – 13.
- McAdams, D. P., & McClean, K. C. (2013). Narrative Identity. *Current directions in psychological science*, 22 (3), 233 – 238.
- McNeill, F. (2006). A desistance paradigm for offender management. *Criminology & Criminal Justice*, 6 (1), 39 – 62.
- Miny, A. (2020). Propositions visant une meilleure identification des forces et facteurs de réceptivité au sein de l'outil d'évaluation YLS/CMI-YCA. Travail de fin d'étude en criminologie, Université de Liège, Liège, Belgique.
- Morse, S. J., Wright, K. A., & Klapow, M. (2022). Correctional rehabilitation and positive psychology: Opportunities and challenges. *Sociology Compass*, 16 (3), 1 – 15.
- Munford, R., & Sanders, J. (2015). Negotiating and Constructing Identity: Social Work with Young People Who Experience Adversity. *The British Journal of Social Work*, 45 (5), 1564 – 1580.
- Murray, J., & Farrington, D. P. (2010). Risk factors for conduct disorder and delinquency: key findings from longitudinal studies. *The Canadian Journal of Psychiatry*, 55 (10), 633 – 642.
- Nee, C., & Vernham, Z. (2017). Expertise and its contribution to the notion of protective factors in offender rehabilitation and desistance. *Aggression and Violent Behavior*, 32, 37 – 44.
- Park, N., & Peterson, C. (2006). Moral competence and character strengths among adolescents: The development and validation of the Values in Action Inventory of Strengths for Youth. *Journal of Adolescence*, 29 (6), 891 – 909.
- Prescott, D. S., & Willis, G. M. (2021). Évaluation de la fidélité des professionnels au Good Lives Model (GLM). *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 21 (2), 212 – 223.
- Pusch, N., & Holtfreter, K. (2018). Gender and risk assessment in juvenile offenders: A meta-analysis. *Criminal Justice and Behavior*, 45 (1), 56 – 81.
- Rapp, R. C. (2002). "Strengths-Based Case Management: Enhancing Treatment for Persons with Substance Abuse Problems." In D. Saleebey (Ed.), *The Strengths Perspective in Social Work Practice* (3rd ed., pp. 124-142). Boston: Allyn & Bacon.
- Saleebey, D. (Ed.). (2006). *The strengths perspective in social work practice* (4th Ed.). Boston, MA: Pearson Education, Allyn and Bacon.
- Sanders, J., Munford, R., Thimasarn-Anwar, T., Liebenberg, L., & Ungar, M. (2015). The role of positive youth development practices in building resilience and enhancing wellbeing for at-risk youth. *Child abuse & neglect*, 42, 40 – 53.
- Schmidt, F., Sinclair, S. M., & Thomasdóttir, S. (2016). Predictive validity of the Youth Level of Service/Case Management Inventory with youth who have committed sexual and non-sexual offenses: The utility of professional override. *Criminal Justice and Behavior*, 43 (3), 413 – 430.
- Serin, R. C., Chadwick, N., & Lloyd, C. D. (2016). Dynamic risk and protective factors. *Psychology, Crime & Law*, 22 (1-2), 151 – 170.
- Shepherd, S.M. Strand, S., Viljoen, J. L., & Daffern, M. (2018). Evaluating the utility of "strength" items when assessing the risk of young offenders. *The Journal of Forensic Psychiatry & Psychology*, 29 (4), 597 – 616.

- Ugwudike, P., & Morgan, G. (2019). Bridging the gap between research and frontline youth justice practice. *Criminology & Criminal Justice*, 19 (2), 232 – 253.
- Ungar, M. (2004). A constructionist discourse on resilience. multiple contexts, multiple realities among at-risk children and youth. *Youth & Society*, 35 (3), 341 – 365.
- Van de Sande, A., Beauvolsk, M. A., Larose-Hébert, K., Le Pain, I., & Lebel, A. (2018). *Le travail social : théories et pratiques*. Chenelière éducation.
- Van Hecke, N., Vanderplasschen, W., Van Damme, L., & Vandevelde, S. (2019). The bumpy road to change: a retrospective qualitative study on formerly detained adolescents' trajectories towards better lives. *Child and Adolescent Psychiatry and Mental Health*, 13 (10), 1 – 15.
- Viglione, J. (2018). The Risk-Need-Responsivity Model: How Do Probation Officers Implement the Principles of Effective Intervention? *Criminal Justice and Behavior*, 46 (5), 655 – 673.
- Viljoen, J. L., Shaffer, C. S., Gray, A. L., & Douglas, K. S. (2017). Are adolescent risk assessment tools sensitive to change? A framework and examination of the SAVRY and the YLS/CMJ *Law and human behavior*, 41 (3), 244 – 257.
- Villeneuve, M. P., F.-Dufour, I., & Farral, S. (2021). Assisted desistance in formal settings: a scoping review. *The Howard Journal of Crime and Justice*, 60 (1), 75 – 100.
- Ward, T., Gannon, T., & Mann, R. (2007). The good lives model of offender rehabilitation: Clinical implications. *Aggression and Violent Behavior*, 12 (1), 87 – 107.
- Ward, T. (2017). Prediction and agency: The role of protective factors in correctional rehabilitation and desistance. *Aggression and violent behavior*, 32, 19 – 28.
- Woldgabreal, Y., Day, A., & Ward, T. (2016). Linking positive psychology to offender supervision outcomes: The mediating role of psychological flexibility, general self-efficacy, optimism, and hope. *Criminal Justice and Behavior*, 43 (6), 697 – 721.
- Wright, K. A., Morse, S. J., & Sutton, M. M. (In Press). The limits of recidivism reduction: Advancing a more comprehensive understanding of correctional success. In J. B. Gould & P. Metzger (Eds.), *Big Ideas in Criminal Justice: An Evidence-Based Agenda for Reform*. NYU Press.

Notes

1. L'expression «mineurs/jeunes contrevenants» est à comprendre au sens d'une population d'adolescents contrevenants, comprenant tant des garçons que des filles.
 2. Le terme «délinquant» a été placé entre guillemets afin d'éviter toute forme de stigmatisation et/ou de réduction de l'identité des jeunes à leurs conduites délinquantes.
 3. Historique d'infractions, représentations et positionnement du jeune, conduites et comportement, relations avec les pairs, famille, scolarité/emploi, abus de substances, loisirs.
 4. Les fréquentations délinquantes (les relations avec les pairs), les stratégies éducatives peu cohérentes (la famille), un usage peu adéquat du temps (les loisirs), etc.
 5. La capacité d'entrer en relation de façon respectueuse (les relations avec les pairs), le soutien à l'autonomie (la famille), l'implication (les loisirs), etc.
 6. Dans le cadre de cet article, la présentation du plan d'intervention et sa logique sous-jacente ne seront pas développées ici.
-